

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 20 mars 2019**

La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia, Mme GIRARDEY Stéphanie

Sont absents et excusés : Mme BELOTTI Florence, M. BARBAZANGES Pierre, Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MORATTEL Mathis

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Logement communaux - Facturation saisonniers eau et assainissement,
- Travaux ONF – Prélèvement résineux,
- Prise en charge repas agent de restauration.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 janvier 2019

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Compte de gestion 2018 – Budget général

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget principal de la commune établi par Madame le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats du compte de gestion 2018 :

Dépenses de fonctionnement :	743 373,23 €
Recettes de fonctionnement :	804 624,35 €
Résultat de fonctionnement :	61 251,12 €
Dépenses d'investissement :	194 951,32 €
Recettes de l'investissement :	355 747,12 €
Résultat de l'investissement :	160 795,80 €
Résultat de l'exercice :	222 046,92 €

Après avoir procédé à l'examen du compte de gestion 2018,

Il propose d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal établi par Madame le Receveur Municipal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Compte de gestion 2018 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget eau et assainissement de la commune établi par Madame le Receveur Municipal qui présente les résultats suivants :

Résultats du compte de gestion 2018 :

Dépenses de fonctionnement :	102 991,02 €
Recettes de fonctionnement :	207 472,39 €
Résultat de fonctionnement :	+ 104 481,37 €

Dépenses d'investissement :	87 230,09 €
Recettes de l'investissement :	104 473,32 €
Résultat de l'investissement :	+ 17 243,23 €

Résultat de l'exercice :	+ 121 724,60 €
--------------------------	----------------

Après avoir procédé à l'examen du compte de gestion 2018,

Il propose d'approuver le compte de gestion 2018 du budget eau et assainissement établi par Madame le Receveur Municipal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Compte administratif 2018 – Budget général

Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur quitte la salle et ne participe pas au vote de la question.

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats du compte administratif 2018 :

Dépenses de fonctionnement :	743 373,23 €
Recettes de fonctionnement :	804 624,35 €
Résultat de fonctionnement :	61 251,12 €

Dépenses d'investissement :	194 951,32 €
-----------------------------	--------------

Recettes de l'investissement :	355 747,12 €
Résultat de l'investissement :	160 795,80 €
Résultat de l'exercice :	222 046,92 €

Après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2018,

Elle propose d'approuver le compte administratif 2018 conforme au compte de gestion 2018 de Madame le Receveur Municipal du budget principal de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Compte administratif 2018 – Budget eau et assainissement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, directement concerné en sa qualité d'ordonnateur quitte la salle et ne participe pas au vote de la question.

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2018 du budget eau et assainissement de la commune établi par Monsieur le Maire qui présente les résultats suivants :

Résultats du compte administratif 2018 :

Dépenses de fonctionnement :	102 991,02 €
Recettes de fonctionnement :	207 472,39 €
Résultat de fonctionnement :	+ 104 481,37 €
Dépenses d'investissement :	87 230,09 €
Recettes de l'investissement :	104 473,32 €
Résultat de l'investissement :	+ 17 243,23 €
Résultat de l'exercice :	+ 121 724,60 €

Après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2018,

Elle propose d'approuver le compte administratif 2018 conforme au compte de gestion 2018 de Madame le Receveur Municipal du budget eau et assainissement de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Affectation du résultat exercice 2018 – Budget général

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget général, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2018.

Après avoir adopté le compte administratif 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un excédent de	61 251,12 €
- en section d'investissement un excédent 2018 de	160 795,80 €
- en section d'investissement un déficit antérieur de	10 900,56 €
- un excédent définitif d'investissement de	149 895,24 €
- en section d'investissement le solde des restes à réaliser	18 562,72 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de	61 251,12 €
- CONSTATE l'excédent d'investissement de	149 895,24 €
- CONSTATE le solde de restes à réaliser	18 562,72 €

- DECIDE l'affectation suivante des résultats de fonctionnement :

- Article 1068 des recettes d'investissement la somme de 41 251,12 € est affecté en fonctionnement,

- Excédent de fonctionnement reporté 20 000,00 € à l'article 002.

Point 7 : Affectation du résultat exercice 2018 – Budget eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif 2018 du budget eau et assainissement, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2018.

Après avoir adopté le compte administratif 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- en section de fonctionnement un excédent 2018 de	104 481,37 €
- en section de fonctionnement un excédent antérieur de	163 000,00 €
- un excédent définitif de fonctionnement de	267 481,37 €
- en section d'investissement un excédent 2018 de	17 243,23 €
- en section d'investissement un excédent antérieur de	22 284,61 €
- un excédent définitif d'investissement de	39 527,84 €
- en section d'investissement le solde des restes à réaliser	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- CONSTATE l'excédent de fonctionnement de 267 481,37 €
- CONSTATE l'excédent d'investissement de 39 527,84 €
- CONSTATE le solde de restes à réaliser 0,00 €
- DECIDE l'affectation suivante des résultats de fonctionnement :

Affectation du résultat à l'article 1068 des recettes d'investissement du budget primitif 2019 pour un montant de 200 000,00 €. En conséquence est conservé en excédent de fonctionnement la somme de 67 481,37 €.

Point 8 : Budget primitif général 2019

Monsieur le Maire, présente le budget primitif du budget général pour 2019, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 393 000 €, répartie comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	854 888 €	854 888 €
Section d'investissement	597 604 €	597 604 €
Total du budget	1 452 492 €	1 452 492 €

Après avoir procédé à l'examen du budget primitif du budget général, exercice 2019,

Il propose d'adopter le budget primitif du budget général qui s'équilibre en section de fonctionnement à 854 888 € et en section d'investissement à 597 604 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : Budget primitif eau et assainissement 2019

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget eau et assainissement pour 2019, déposé sur la table des délibérés qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 633 724 €, répartie comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	266 000 €	266 000 €
Section d'investissement	398 500 €	398 500 €
Total du budget	664 500 €	664 500 €

Après avoir procédé à l'examen du budget primitif du budget eau et assainissement, exercice 2019,

Il propose d'adopter le budget primitif du budget eau et assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement à 266 000 € et en section d'investissement à 398 500 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : Taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit fixer les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Il propose le maintien des taux votés en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 17,00 %
- Taxe foncière sur le bâti : 25,00 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 32,58 %

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : Tarification redevances eau et assainissement – Tarification taxes de branchements

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°15bis du 26 mars 2018 fixant le tarif des redevances eaux et assainissement ainsi que les primes fixes et les taxes de branchements.

1 - REDEVANCE EAU POTABLE :

- Prix du m3 : 1,00 € / m3
- Prime fixe : 36,00 € / compteur
- Prime fixe pour immeubles collectifs : 36,00 € / logement

2 - REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

- Prix du m3 : 1,804 € / m3
- Prime fixe : 142,06 € / compteur
- Prime fixe pour immeubles collectifs ou particuliers ayant plusieurs logements dans le même bâtiment : 142,06 € / logement

3 - TAXE DE BRANCHEMENT SUR RESEAU EAU POTABLE :

- Compteur de 3m3 : 235,00 € / compteur
- Compteur de 5m3 : 302,00 € / compteur
- Compteur de 7m3 : 470,00 € / compteur
- Compteur de 10m3 : 755,00 € / compteur
- Compteur de 20m3 : 1 510,00 € / compteur
- Immeubles collectifs : 168,00 € / logement
- Immeubles collectifs : 168,00 € / commerce

4 - TAXE DE BRANCHEMENT SUR RESEAU ASSAINISSEMENT :

- Maison individuelles : 153,00 € / habitation
- Commerces : 305,00 € / commerce
- Collectivités, hôtels : 610,00 € / compteur
- Immeubles collectifs : 61,00 € / logement
- Immeubles collectifs : 305,00 € / commerce

Il propose le maintien de ces tarifs à l'identique tels que mentionnés ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : Indemnités des élus – Indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire propose de substituer à la référence formelle à l'indice brut 1015, une référence générique à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », de manière à ce que le calcul s'applique dès aujourd'hui et « automatiquement » en cas de futures modifications de cet indice terminal sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Mandat Adjoint aux finances

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de Monsieur Pierre BARBAZANGES, Adjoint au Maire, de démissionner de ses fonctions au sein du conseil municipal. Cette démission ne sera effective qu'après validation du Préfet de l'Isère.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Subvention aux associations

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Monsieur Alain COLLAUD et Monsieur Julien MASSON, directement concernés en qualité de membres d'associations ne participent pas au vote de la question.

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions reçues :

- Courants d'Arts,
- Vivre & Vieillir en Matheysine,
- SCEV,
- FRTV,
- Fête de la Forêt de Montagne.

Il propose d'attribuer les subventions 2019 comme suit :

- Courants d'Arts : 1 000 €
- Vivre & Vieillir en Matheysine : 100 €
- SCEV : 300 €
- FRTV : 2 000 €
- Fête de la Forêt de Montagne : 1 500 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Renfort service administratif

Monsieur le Maire propose le renouvellement du renfort administratif mis en place de janvier à mars 2019, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 16 : Adhésion COS 38

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de La Morte, par le biais du comité des œuvres sociales (COS 38) à compter du mois d'avril 2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 17 : Résiliation contrat d'assurance véhicule communal

Monsieur le Maire indique qu'il convient de valider l'avenant de résiliation du véhicule communal mis à la casse en janvier 2019 et d'accepter le montant de la cotisation ristournée.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 18 : Projet achat de terrain

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 juillet 2014 émettant un avis favorable à l'achat d'un terrain aux consorts BRU et CALISSI, situé lui-dit « Le Molard » et cadastré AA45 pour un montant de 22 900 €.

Il propose d'entreprendre les démarches d'acquisition liées à la parcelle AA45 ainsi qu'aux terrains cadastrés B287, B321, C380 et C735, cédés à titre gratuit.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 19 : Rapport CLECT – Compétence « Petite Enfance » - Proposition d'adoption du rapport

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport pour la commission locale d'évaluation des charges transférées et propose l'adoption de ce rapport.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 20 : Prise de compétence « Petite Enfance » Communauté de Communes de la Matheysine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les modalités de financement et d'attribution de compensations instaurés par la Communauté des Communes de la Matheysine.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

Point 21 : Logement communaux - Facturation saisonniers eau et assainissement

Monsieur le Maire propose d'intégrer les charges afférentes à l'eau et à l'assainissement aux loyers des logements « Jean Poncet » dès lors qu'il s'agit de locations à court terme et à la saison.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 22 : Travaux ONF – Prélèvement résineux

Monsieur le Maire propose de demander à l'ONF de prélever 20 m³ de résineux sur les parcelles communales pour le compte de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 23 : Prise en charge repas agent de restauration

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de service qui implique à l'agent technique en charge de la cantine de prendre ses repas sur place. Cet agent participe à hauteur de 6 € par repas.

Il propose que la commune prenne à sa charge les repas de l'agent à compter du 1^{er} mars 2019 et jusqu'à la fin d'année scolaire 2018-2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.